

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 18862 Numéro SIREN : 822 056 867 Nom ou dénomination : 9 vies
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2019 sous le numéro de dépôt 17125



20190171252017

DATE DEPOT : 22/03/2019

N° DE DEPOT : 17125

N° GESTION : 2016B18862

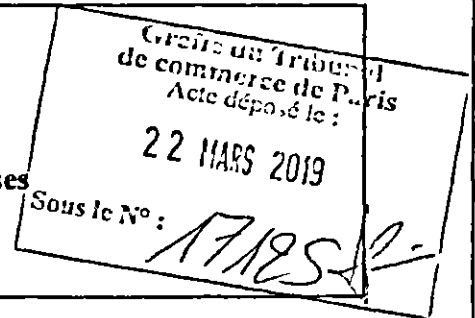
N° SIREN : 822056867

DENOMINATION : 9 vies

ADRESSE : 5 villa des Hautes Traverses 75020 Paris

MILLESIME : 2017

9 VIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 Euros
Siège social : 5 villa des Hautes Traverses
75020 Paris
RCS PARIS 822 056 867



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE
DES ASSOCIES TENUE LE 30/06/2018**

Le trente juin deux mille dix-huit à dix heures les associés de la société SAS 9 VIES (capital sept mille euros) ont tenu leur assemblée générale ordinaire après avoir été convoqués par la Présidente

Les documents suivants ont été adressés aux Associés, savoir :

- Le rapport de gestion,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable de l'exercice ouvert le 16/08/2016 et clos le 31/12/2017,
- Le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est présidée par la Présidente Madame Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA

Sont présents :

Madame Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA demeurante au 5, villa des Hautes Traverses
75020 Paris **550 parts**

Monsieur Alexandre MIKHAILOUSKI demeurant au 5, villa des Hautes Traverses
75020 Paris. **450 parts**

TOTAL **1000 parts**

Total des parts présentes : 1 000 parts en pleine propriété sur les 1 000 parts composant le capital social.

Les Associés peuvent valablement exprimer leur vote.

La Présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Examen et approbation de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
- Lecture du rapport de la Gérance.
- Affectation des résultats

K.M.

A.14

- Quitus au Gérant et reconduction de son mandat.

Sont à la disposition des Associés, sur le bureau de l'Assemblée, les statuts, les documents sus-énoncés adressés aux Associés et la feuille de présence.

La Présidente déclare à l'assemblée, qui lui en donne acte, que les Associés ont pu exercer au siège social le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

Lecture est donnée du rapport de la Gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice. Cette lecture terminée, la Présidente déclare se tenir à la disposition des Associés pour répondre à toute question. Diverses observations sont échangées sur l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et sur celle de l'exercice en cours.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu les explications complémentaires fournies par la Gérance, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître une perte de 5 660 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

Aucune convention tel que mentionné sur le rapport spécial visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la Société.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés donnent quitus entier et sans réserve à Présidente Madame Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA de l'exécution de son mandat et le reconduit dans ses fonctions pour la nouvelle année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la Société.

K.M.

A.M.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

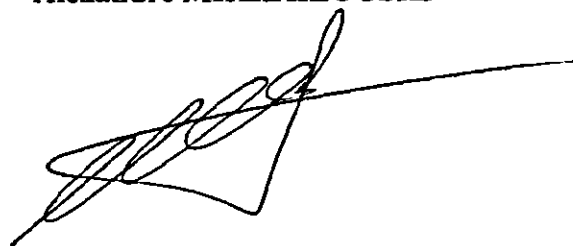
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

La Présidente

Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA



Alexandre MIKHAILOUSKI



9 VIES

Société par actions simplifiée

au capital de 7000 Euros

Siège social : 5 villa des Hautes Traverses

75020 Paris

RCS PARIS 822 056 867

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI
DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune convention n'a été signée entre les associées et la société

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

9 VIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 Euros
Siège social : 5 villa des Hautes Traverses
75020 Paris
RCS PARIS 822 056 867

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31/12/2017

FORMALITE DE DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Monsieur le Greffier,

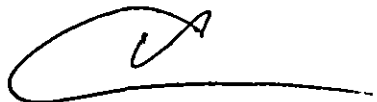
Conformément aux termes de l'article 44-1 nouveau du décret sur les Sociétés commerciales, résultant du décret comptable du 29 novembre 1983, et modifié par le décret du 1er mars 1985, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- Les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2017,
- Le rapport de gestion ainsi que le rapport spécial de la Gérance sur les Conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 présentés à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente



9 VIES
Société par actions simplifiée
au capital de 7000 Euros
Siège social : 5 villa des Hautes Traverses
75020 Paris
RCS PARIS 822 056 867

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Madame, Monsieur,

Nous nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre Société à l'effet de vous présenter mon rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Je vous rappelle que les convocations à la présente Assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Les réalisations de l'exercice 2017 figurent sur les pages jointes en annexe (Bilan, Compte de Résultat). De l'exercice 2017 résulte une perte de 5 660 € après impôt sur les sociétés.

En conclusion, je vous propose :

**** de reporter à nouveau le solde en totalité -5 660 €**

Fait à Paris, le 30 juin 2018.



La Présidente

Katsiaryna MIKHAILOUSKAYA



N° 10937 * 20

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 5 VILLAS HAUTES

75020 PARIS

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 82205668700010

Néant ☐Exercice N clos le,
31.12.2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

CRÉANCES

DIVERS

Comptes
de régularisation

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Capital souscrit non appelé (I) AA

Frais d'établissement * AB

Frais de développement * CX

Concessions, brevets et droits similaires AF 3 500

Fonds commercial (1) AI

Autres immobilisations incorporelles AJ

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL

Terrains AN

Constructions AP

Installations techniques, matériel et outillage industriels AR

Autres immobilisations corporelles AT

Immobilisations en cours AV

Avances et acomptes AX

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS

Autres participations CU

Créances rattachées à des participations BB

Autres titres immobilisés BO

Prêts BF

Autres immobilisations financières * BII

TOTAL (II) BJ

Matières premières, approvisionnements BL

En cours de production de biens BN

En cours de production de services BP

Produits intermédiaires et finis BR

Marchandises BT

Avances et acomptes versés sur commandes BV

Clients et comptes rattachés (3) * BX

Autres créances (3) BZ 103

Capital souscrit et appelé, non versé CB

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD

Disponibilités CF 1 511

Charges constatées d'avance (3) * CII

TOTAL (III) CJ

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW

Primes de remboursement des obligations (V) CN

Écarts de conversion actif * (VI) CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO

Brut
1Amortissements, provisions
2Net
3

3 500

1 448

2 051

3 500

1 448

2 051

103

103

1 511

1 511

1 704

1 704

5 204

1 448

3 755

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété **

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 000)

DA 7 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

DB

Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)

DC

Réserve légale (3)

DD

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)

DG

Report à nouveau

DII

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI (5 660)

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL 1 340

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU 1 102

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)

DV 45

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX 1 019

Dettes fiscales et sociales

DY 249

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

Compte
régul

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 2 415

Écarts de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 3 755

RENVOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

IB

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)

IC

ID

IE

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG 2 414

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EII 1 102

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2018 INFOSCEA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 427	FB	FC		5 427
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG		FI	FI		
		FJ	5 427	FK	FL	5 427	
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	0	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 427
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 163
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	121
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 956
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	1 449	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 269)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	136
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	136
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(136)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 405)

Désignation de l'entreprise 9 VIES SAS

Néant ☐

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	255	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	255	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					IIJ	(255)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					IIJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)					IIK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	5 427
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					IIM	11 087
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					IIN	(5 660)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IIY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	--- Crédit-bail mobilier *		IIP	
			--- Crédit-bail immobilier		IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			III	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIX	
	6ter	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALIT. AMENDES FISCALES					255	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2018 INTORCE s.a.

Désignation de l'entreprise 9 VIES SAS										Néant ☐	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
								Concédées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF 3 500
CORPORELLES	Terrains						KG		KII		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW		KX
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ
	Avances et acomptes						LK		LL		LM
	TOTAL III						LN		LO		LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	
Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
TOTAL IV						LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH		OJ 3 500	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW 3 500	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		NC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		NF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MII		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MY		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III				IV		NG		NII	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	OW
Autres participations				IO		OX		OY	OZ		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL 3 500	OM		



N° 10172 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise	9 VIES SAS	Néant ☐
-----------------------------	------------	--------------------------------

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF	1 449	PG		PII	1 449
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ON		OP	1 449	OQ		OR	1 449

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S4	S5	S6	S7	S8	S9
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U7	U8	U9	V1	V2	V3
	Mat. bureau et inform. mobilier	V4	V5	V6	V7	V8	V9
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NI			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2018 INFOSCE SA

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		9 VIES SAS		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3Y	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3V	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	7Y	7Z	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10950 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	193		193					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	193	VL	193	VV				
	RENOIS	(1) Montant des	VD								
– Prêts accordés en cours d'exercice											
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 102		1 102						
	à plus d'1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 019		1 019						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	248		248						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	45		45						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 414	VZ	2 414						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N, clos le : 31.12.2017		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RD	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	255	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Régularisations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WI		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) — imposées aux taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Régularisations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les Y.M.E. (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MS	
Régularisation des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre II)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (12,8 % pour entreprises à l'IR.) — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
		Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				
		Produit net des actions et parts d'intérêts : ()				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Régime d'exonération de l'impôt sur le revenu) (art. 44 bis A)	K9		Entreprises nouvelles 44 bis A	L2
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 bis A)	L6		Zone de reconstruction de la défense (44 bis A)	PA
		ZFU-TE (art. 44 bis A et 44 bis A)	OV		Zone franche d'activité (art. 44 quater A)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater A)				PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement*		X9		
		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					TOTAL II	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	



N° 10952 • 250

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 9 VIES SAS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	5 405	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	5 405	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligue WI	ligue WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 9 VIES SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2018 INFOSCB s.a.

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	OF			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG				
								TOTAL II	ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	39				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	976				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	3 941				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 958				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017) *				OB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%				
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK					
				Plus-values à 19 %	JM					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN					
				Plus-values à 19 %	JP					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,5 %	0 %	⑩
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ①

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)

(C)

(Ventilation par taux)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ •

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à IIR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGN)				
	TOTAL 1				

		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

2018 FORCE, 1

Désignation de l'entreprise : 9 VIES SAS

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ③.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2018

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : **9 VIES SAS**Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
TOTAL 1	OX

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL 2	OM

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY
TOTAL 3	OJ

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
-----------------------------	-----------------------------	----

V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA
---	----

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

[illegible]

VI – Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	YP
dont apprentis	YF
dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



N° 11624 * 18

(17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III du C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

N° SIRET

8 2 2 0 5 8 8 6 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

9 VIES SAS

ADRESSE (voie)

5 VILLA DES HAUTES TRAVERSES

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

MESNIKOVA

Prénom(s)

KATSIARYNA

Nom marital

MIKHAILOUSKAYA

% de détention

52.85

Nb de parts ou actions

370

Naissance :

Date

26.07.85

N° Département

Commune

BIELORUSSIE

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

VILLA DES HAUTES TRAVERSES

Code Postal

75020

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

MR

Nom patronymique

MIKHAILOUSKI

Prénom(s)

ALIAKSANOR

Nom marital

% de détention

47.15

Nb de parts ou actions

330

Naissance :

Date

13.03.85

N° Département

Commune

BIELORUSSIE

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

VILLA DES HAUTES TRAVERSES

Code Postal

75020

Commune

PARIS

Pays

FR

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2018 INFOSCE s.a.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

N° SIRET 8 2 2 0 5 6 8 6 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

9 VIES SAS

ADRESSE (voie)

5 VILLA DES HAUTES TRAVERSES

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

© 2018 INFOS 11

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.